



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 06/09/2021

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : drie-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 23 août au 05 septembre 2021

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

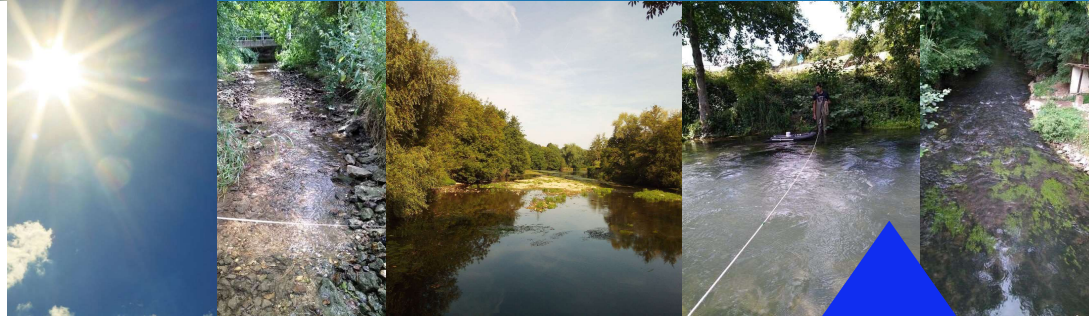
Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 23 août au 05 septembre 2021

N°7

édité le 06/09/2021

Synthèse

La quinzaine qui vient de s'écouler a été quasi estivale avec de la chaleur (entre +2 et +7° au-dessus des normales de saison) et très peu de précipitations. Quelques orages ont éclaté localement ce week-end, sans grandes conséquences. Les débits de quasi tous les cours d'eau sont à la baisse où stagnent légèrement. Les grandes rivières sont encore épargnées malgré la baisse. En ce qui concerne les petites rivières, plusieurs stations franchissent les seuils d'étiage. C'est notamment le cas de Pommeuse sur le Grand Morin qui passe en alerte renforcée ou encore de Blandy sur le Ru d'Ancoeur qui passe en alerte. Les prévisions météorologiques sont encore très chaudes et sèches dans les prochains jours. Ensuite, à partir de mercredi, une dégradation orageuse pourrait se mettre en place. Les débits devraient donc baisser encore légèrement avant peut-être une légère amélioration en fonction des quantités de pluie à venir.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont tous à la baisse mais restent encore au-dessus des seuils de vigilance notamment grâce au soutien d'étiage par les grands lacs réservoirs. Seule la station de Pont-sur-Yonne sur l'Yonne s'en rapproche légèrement.

En l'absence de pluies significatives, les débits devraient continuer de baisser légèrement dans les prochains jours.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en vigilance.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

La situation des petites rivières se dégrade sur cette dernière quinzaine. En effet, à la faveur d'une météo estivale, les débits de quasi toutes les rivières ont baissé plus fortement. Trois nouvelles stations passent en étiage dont deux en vigilance et une en alerte. La station de Pommeuse sur le Grand Morin passe même en alerte renforcée.

Les prévisions météorologiques légèrement orageuses à partir de mercredi pourraient améliorer la situation selon l'importance des précipitations.

Sur 21 stations réglementaires, on compte :

- 6 stations en vigilance : Episy (Lunain) sur le Lunain, Aulnay-sur-Mauldre [Centre] sur la Mauldre, Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Diant [Lavoir de Cornoy], Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde et Saint-Eugène sur le Surmelin.
- 3 stations en alerte : Montmirail sur le Petit Morin, Blandy sur le Ru d'Ancoeur et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 1 station en alerte renforcée : Pommeuse sur le Grand Morin.
- 0 station en crise.

Situation des nappes

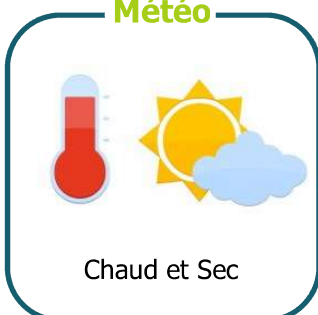
Les indicateurs piézométriques sont tous en situation normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Bilan synthétique de la quinzaine

Météo



Débits



Nappes



Prochain bulletin d'étiage le 21 septembre 2021

QR code du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Bilan annuel des bulletins	p.7
Situation des nappes	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.8
Evolution des piézomètres	p.9

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 06/09/2021



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières

Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situations		Evolution	Indice de confiance
		V	A	AR	C		23/08	06/09		
Grandes rivières :										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	71 le 04/09/21	86		↘	
Oise	Creil	32	25	20	17	57 le 03/09/21	71		↘	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	118 le 02/09/21	132		↘	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	126 le 29/08/21	135		↘	
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	200 le 03/09/21	227		↘	
Seine	Vernon	170	131	113	100	288 le 02/09/21	330		↘	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	30 le 03/09/21	33		↘	
Petites rivières :										
Essonne	Boulangcourt (*)	0,32	0,32	0,20	0,20	0,75 le 03/09/21	0,86		↘	
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	5,9 le 27/08/21	5,9		↗	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	1,9 le 02/09/21	2,0	AR	↘	■ ■ ■ ■ ■
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	10,6 le 03/09/21	9,9		↗	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,29 le 03/09/21	0,32	V	↘	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,59 le 27/08/21	0,66		↘	
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,05 le 26/08/21	1,06	V	↘	
Orge	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,5 le 27/08/21	1,6	V	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,25 le 03/09/21	0,25	V	↘	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,43 le 02/09/21	0,47	A	↘	■ ■ ■ ■ ■
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,23 le 03/09/21	0,23	V	↗	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,047 le 02/09/21	0,075		↘	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0,011	0,011	0,005	0,005	0,011 le 25/08/21	0,014	A	↘	■ ■ ■ ■ ■
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,39 le 28/08/21	0,39		↘	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,73 le 02/09/21	0,90	V	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,43 le 02/09/21	0,37		↗	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,00	3,00	2,40	2,00	2,80 le 03/09/21	3,06	A	↘	■ ■ ■ ■ ■
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,48 le 03/09/21	1,51		↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]	0,034	0,034	0,010	0,010	0,037 le 02/09/21	0,084		↘	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,105 le 02/09/21	0,095		↗	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,48 le 27/08/21	0,55		↘	
Stations non réglementaires (**):										
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,15 le 01/09/21	0,16	V	↘	
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0,99	0,76	0,66	0,59	0,88 le 03/09/21	1,18	V	↘	

(*) station gérée par la DREAL Centre

(**) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

C seuil de crise

Evolution depuis le dernier

bulletin :

- Hausse ↗

- Stable →

- Baisse ↘

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).

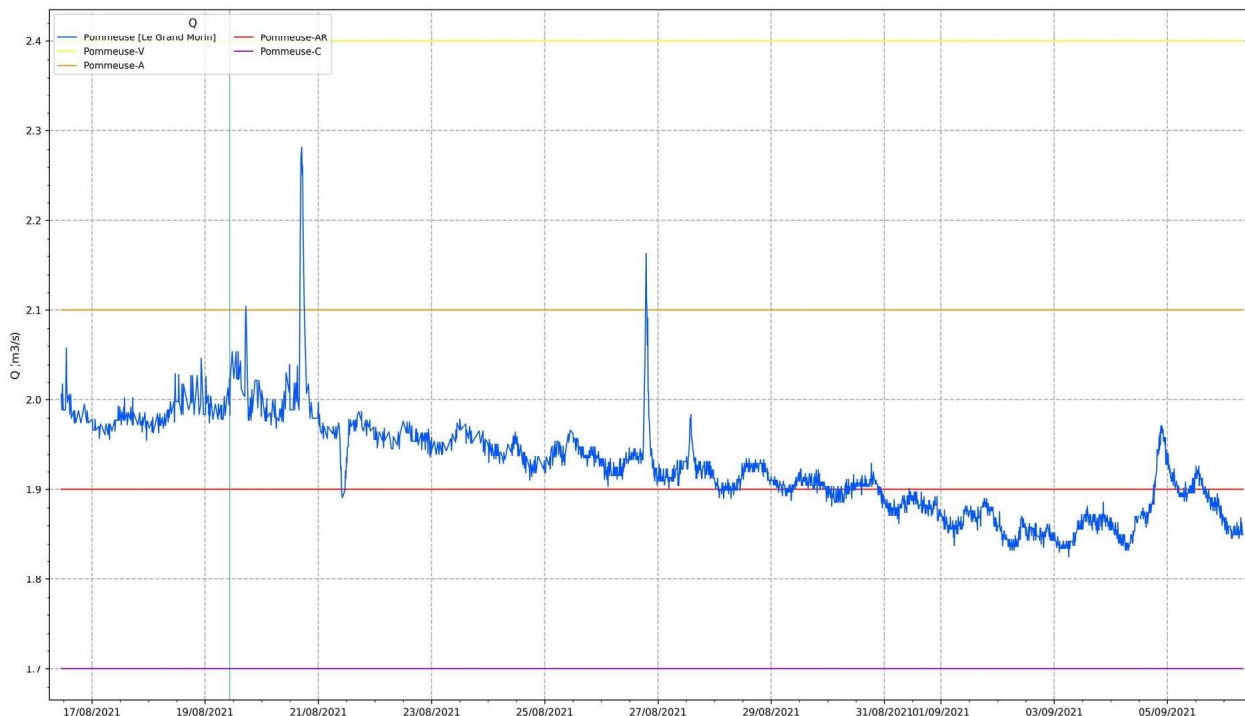
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers pour quelques stations représentatives

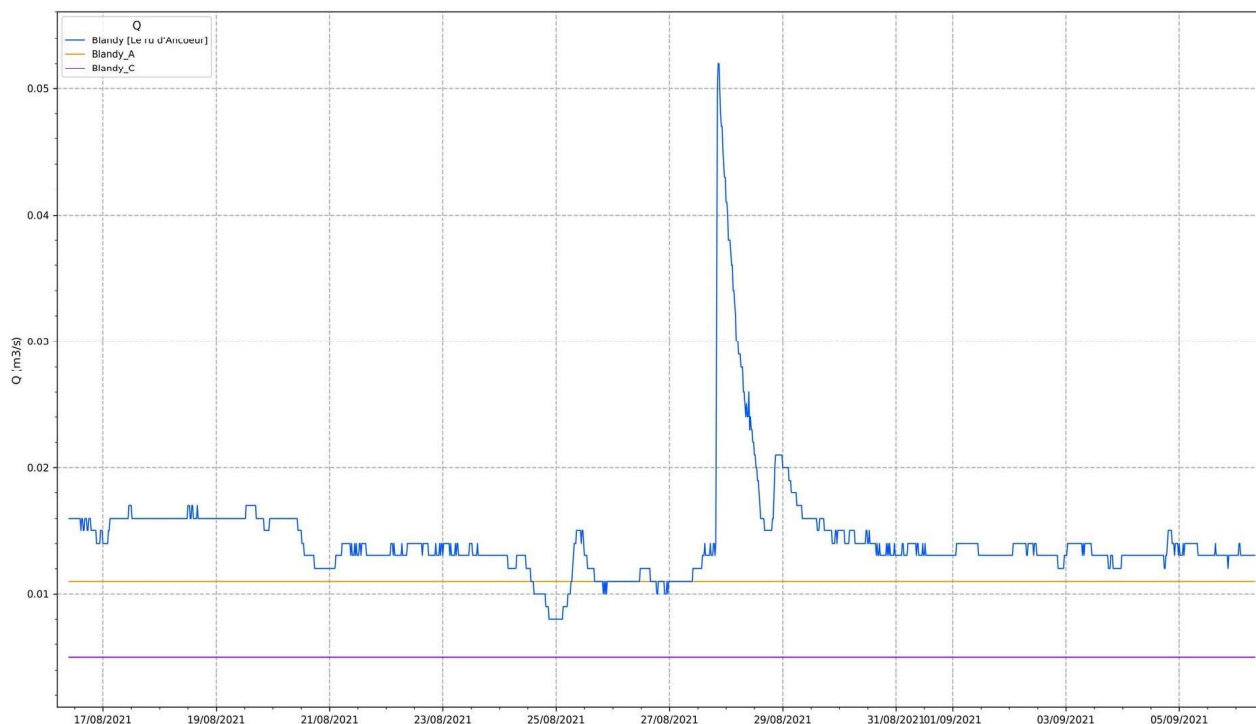
Le Grand Morin à Pommeuse

Le Grand Morin à Pommeuse continue de baisser et fini par dépasser le seuil d'alerte renforcée. Les prévisions météorologiques sont orageuses en milieu de semaine. Si celles-ci se réalisent, les débits pourraient, a minima, se maintenir à ces niveaux voire légèrement remonter.



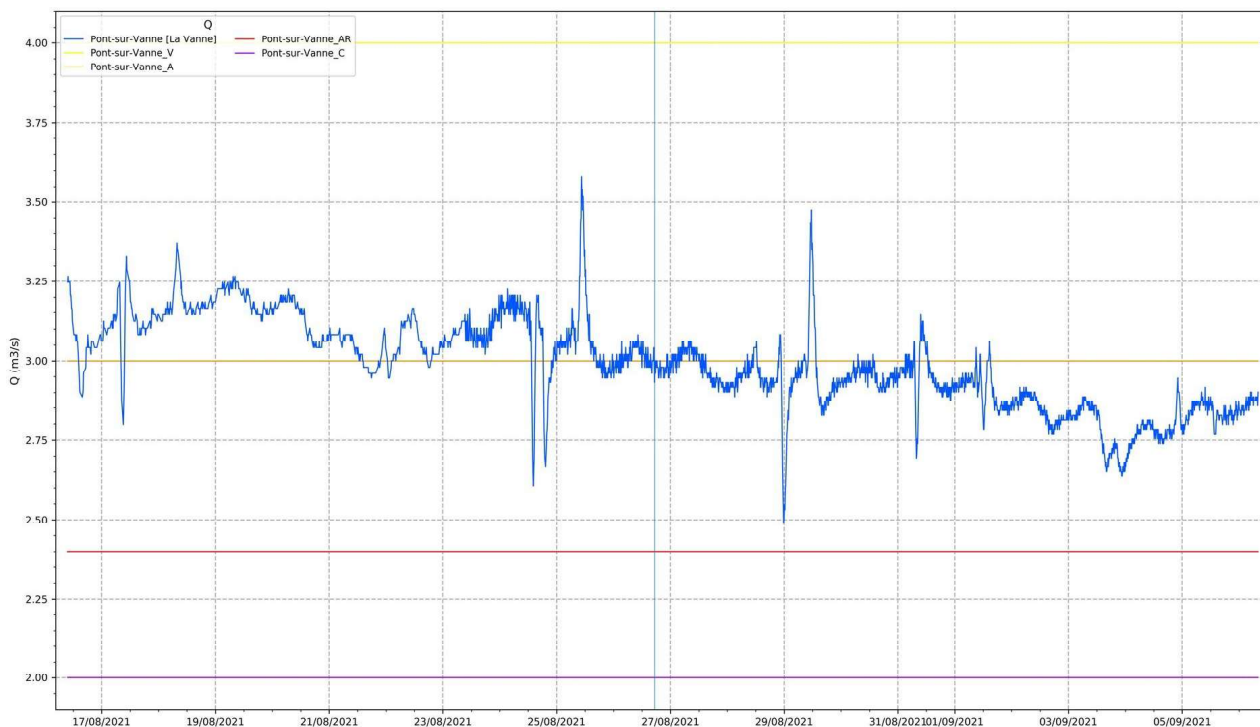
Le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours

La station de Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur a franchi son seuil d'alerte en début de quinzaine. Un orage isolé a donné un peu de répit le week-end du 28/08 mais en l'absence de pluie en suivant, les débits sont vite repartis à la baisse.



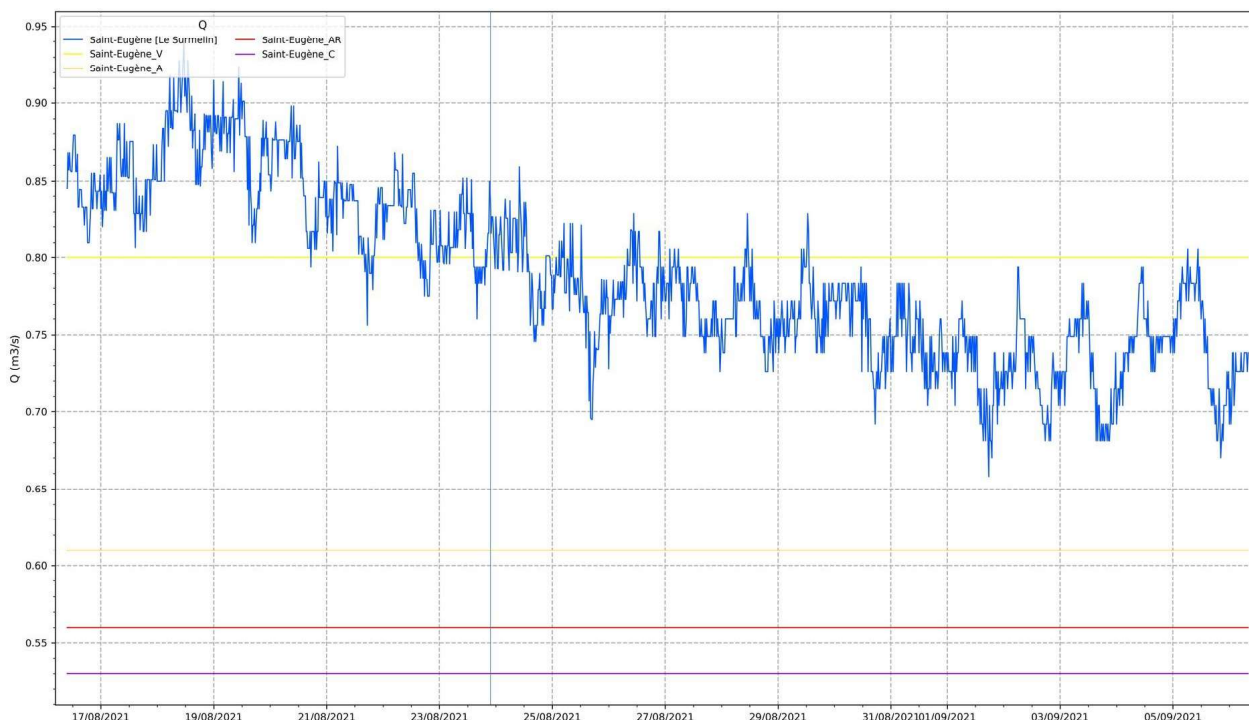
La Vanne à Pont-sur-Vanne

En l'absence de pluies significatives sur le bassin versant de la Vanne, la station de Pont-sur-Vanne est passée en alerte durant la quinzaine. Cette tendance pourrait s'accroître si la dégradation orageuse prévue à partir de mercredi reste de faible ampleur.



Le Surmelin à Saint-Eugène

Les débits du Surmelin à Saint-Eugène ont continué de baisser depuis le dernier bulletin faisant franchir le seuil de vigilance. La tendance météo pourrait être un peu plus perturbée à partir de mercredi, ce qui pourrait alors améliorer légèrement la situation sur le Surmelin en fonction des quantités de pluie.



Station	Seuils (m³/s)			
	V	A	AR	C
Grandes rivières :				
Marne				
Gournay-sur-Marne	32	23	20	17
Oise				
Creil	32	25	20	17
Seine				
Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32
Seine				
Alfortville	64	48	41	36
Seine				
Paris [Austerlitz]	81	60	51	45
Seine				
Vernon	170	131	113	100
Yonne				
Pont-sur-Yonne	23	16	13	11

Station	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	...
	14/06	28/06	12/07	26/07	09/08	23/08	06/09	20/09	04/10	18/10	02/11	15/11	29/11	...
Petites rivières :														
Essonne														
Boullancourt (*)														
Essonne														
Ballancourt														
Grand Morin	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3	2	1,9							
Loing														
Episy (Loing)														
Lunain						0,32	0,29							
Episy (Lunain)														
Mauldre				1,05		1,06	1,05							
Beynes						1,6	1,5							
Mauldre						0,25	0,25							
Aulnay-sur-Maudre [Centre]						0,47	0,43							
Orge														
Morsang-sur-Orge														
Orvanne														
Diant [Lavoir de Cornoy]		0,48	0,52	0,54	0,47	0,47	0,43							
Petit Morin		0,22	0,24	0,24		0,23	0,23							
MONTMIRAIL		0,036												
Rémarde														
Saint-Cyr-sous-Dourdan														
Réveillon														
Férolles-Ailly [La Jonchère]														
Ru d'Ancoeur														
Blandy-les-Tours														
Sausseron														
Nesles-la-Vallée														
Surmelin				0,71										
Saint-Eugène														
Théroutte														
Congis [Gué à Tresmes]														
Vanne														
Pont-sur-Vanne		3,69	3,77	3,6	3,49	3,06	2,80							
Voulzie														
Jutigny														
Yerres														
Courtoner [Paradis]														
Ysieux				0,096		0,095								
Viarmes [Moulin de Bertinval]														
Yvette														
Villebon-sur-Yvette														

Station	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	...
	14/06	28/06	12/07	26/07	09/08	23/08	06/09	20/09	04/10	18/10	02/11	15/11	29/11	...
Stations non réglementaires (**):														
Orge	0,16	0,15		0,14	0,15	0,16	0,15							
Saint-Chéron [St-Ervoult]														
Petit Morin														
Jouarre [Vannay]							0,88							

	V	A	AR	C			
	3	5	3	7	3	8	8
	0	1	0	0	1	2	3
	0	0	0	0	0	0	1
	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL / 30	3	6	3	7	4	10	0

(*) station gérée par la DREAL Centre
(**) station non réglementaire, donnée à titre d'information

Situation des nappes

Etat des piézomètres

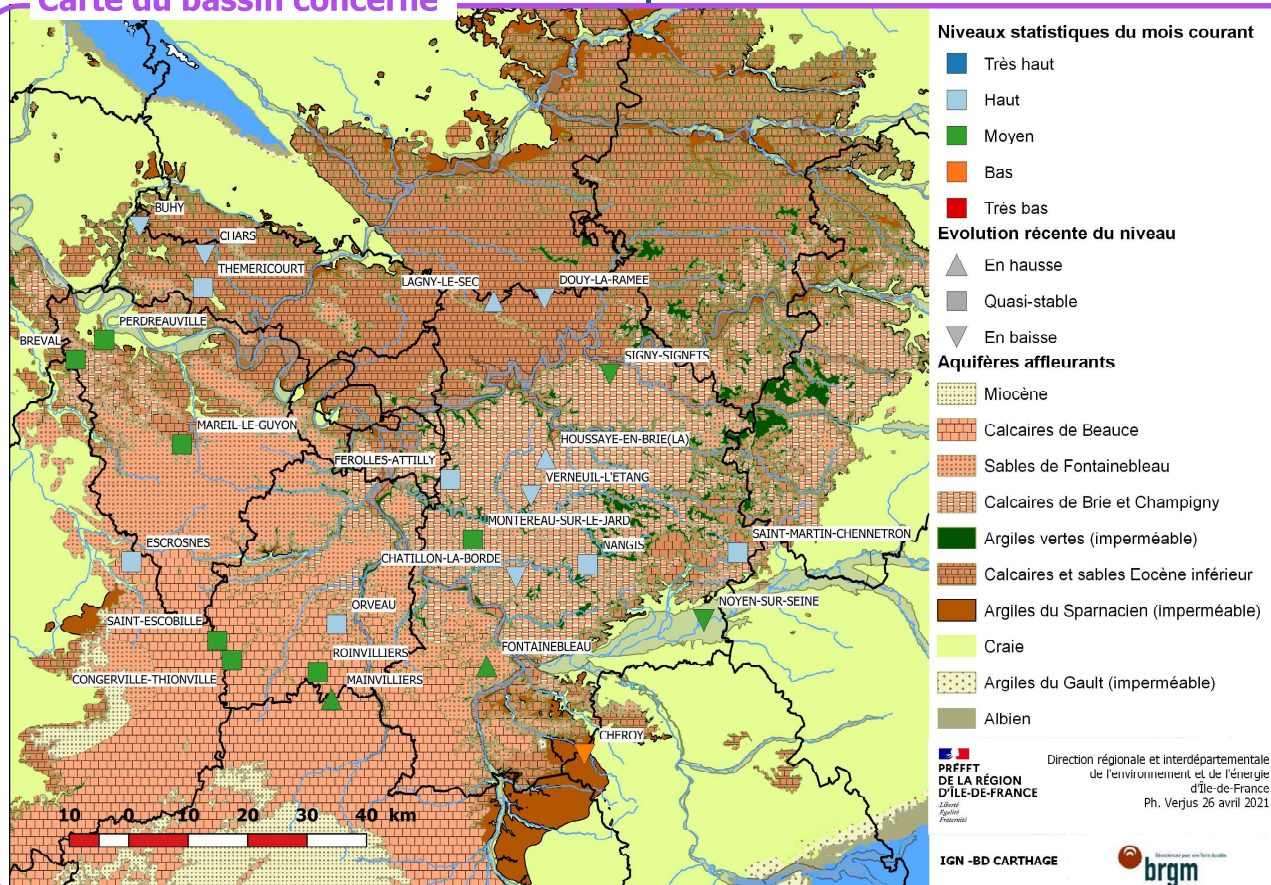
Tableau des tendances

La vidange des nappes est générale mais globalement modérée.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Montereau-sur-le-Jard (nappe de Champigny en Brie)	NORMALE
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Escrosnes (craie sous couverture tertiaire)	NORMALE

Carte de suivi de l'état piézométrique

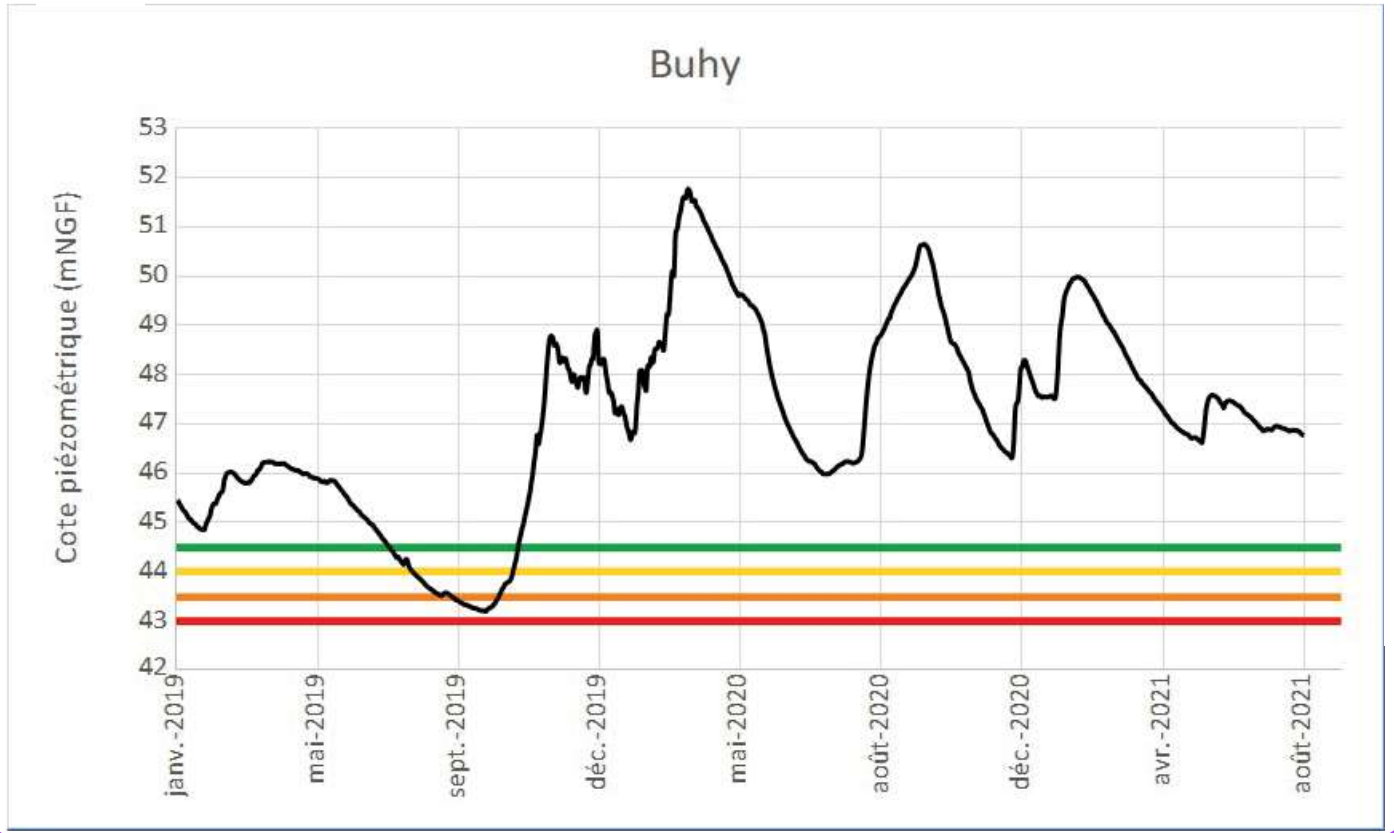
Carte du bassin concerné



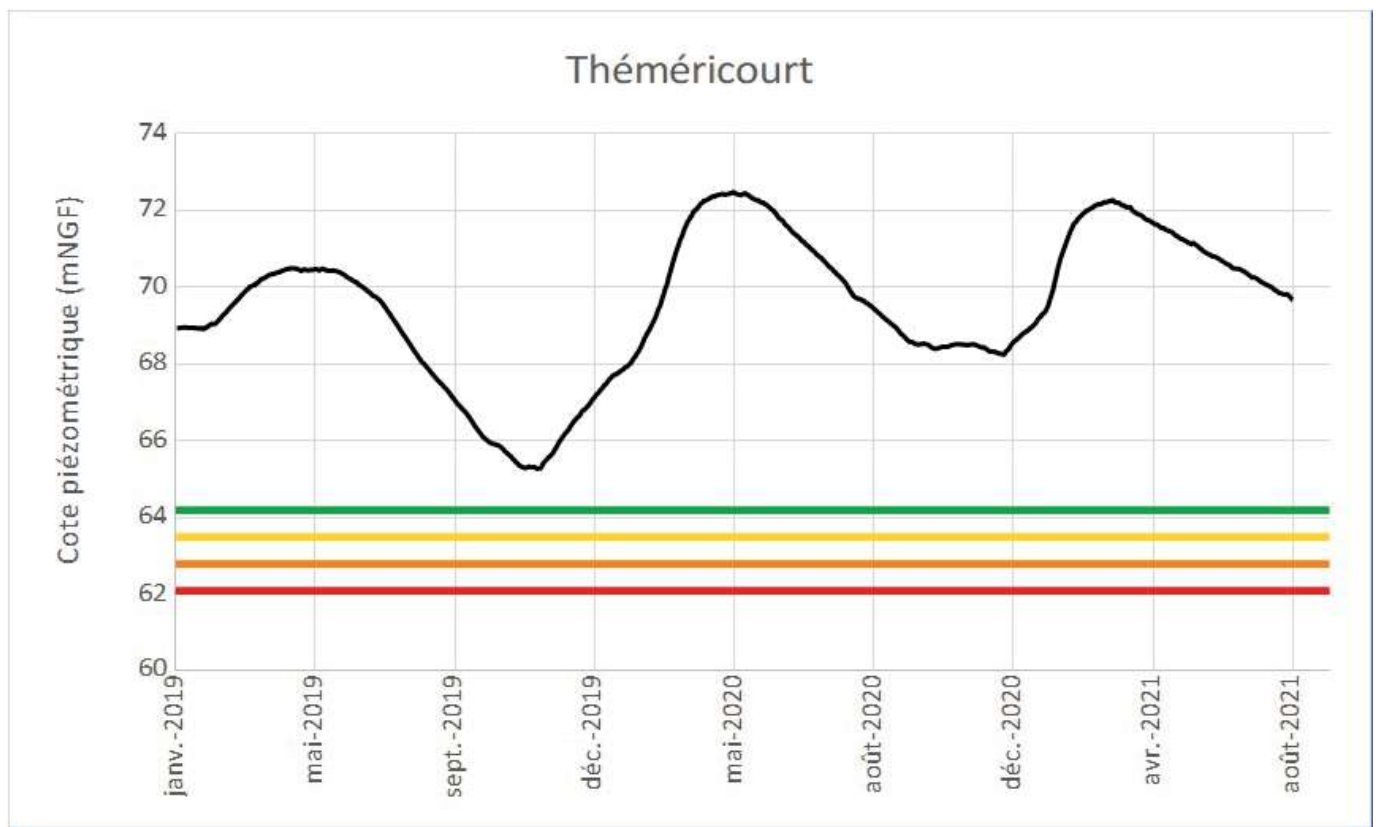
Etat des piézomètres

Nappe de la craie du Vexin Français

Buhy

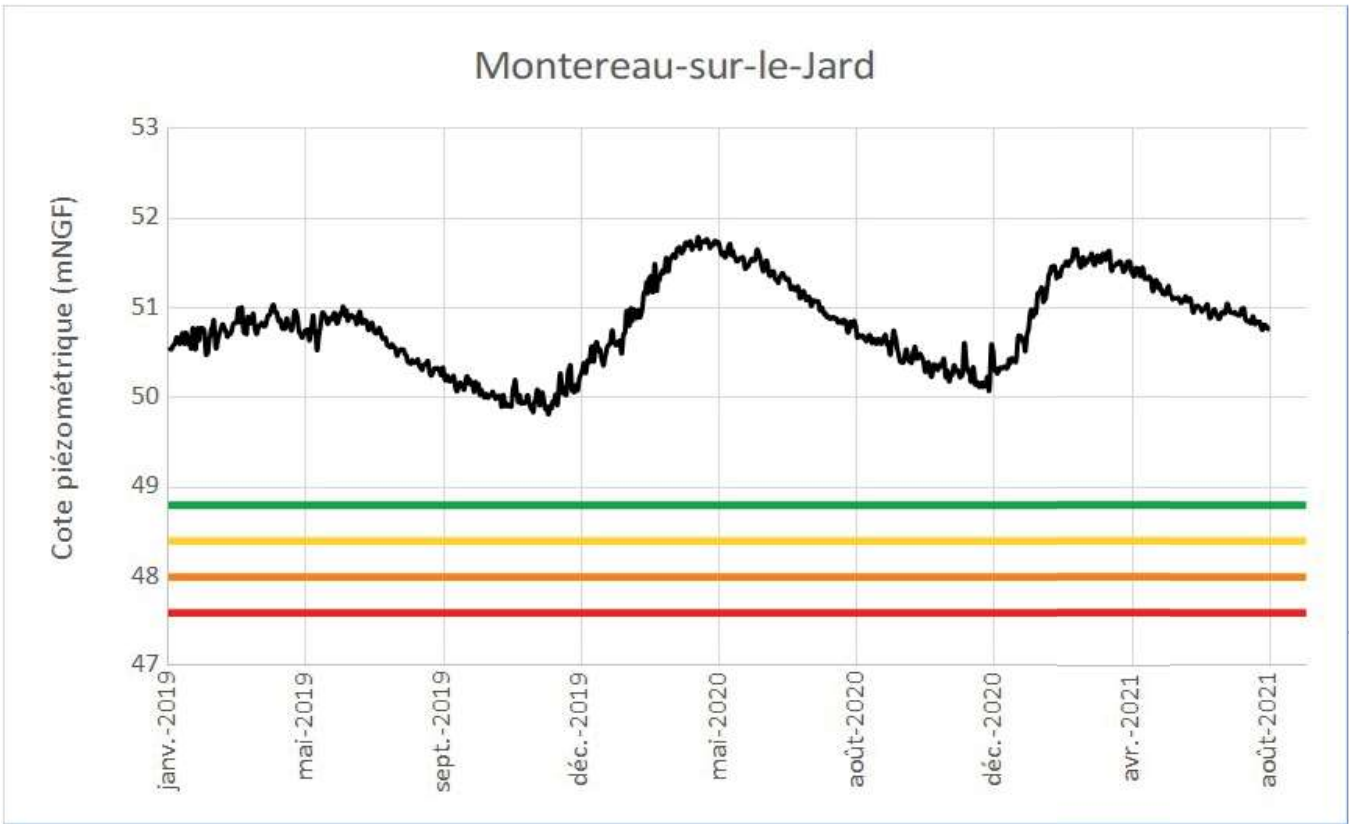


Théméricourt

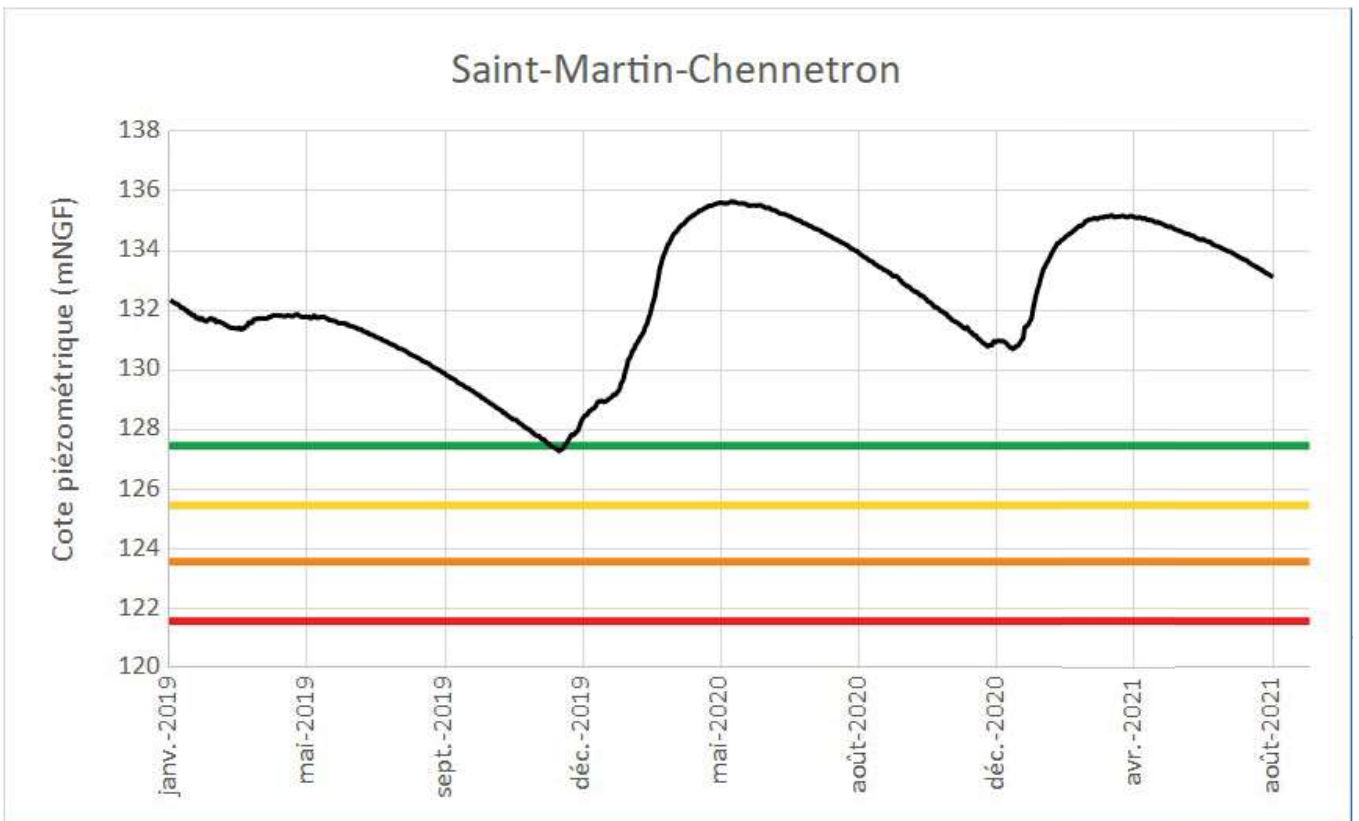


Nappe du Champigny en Brie

Montereau-sur-le-Jard

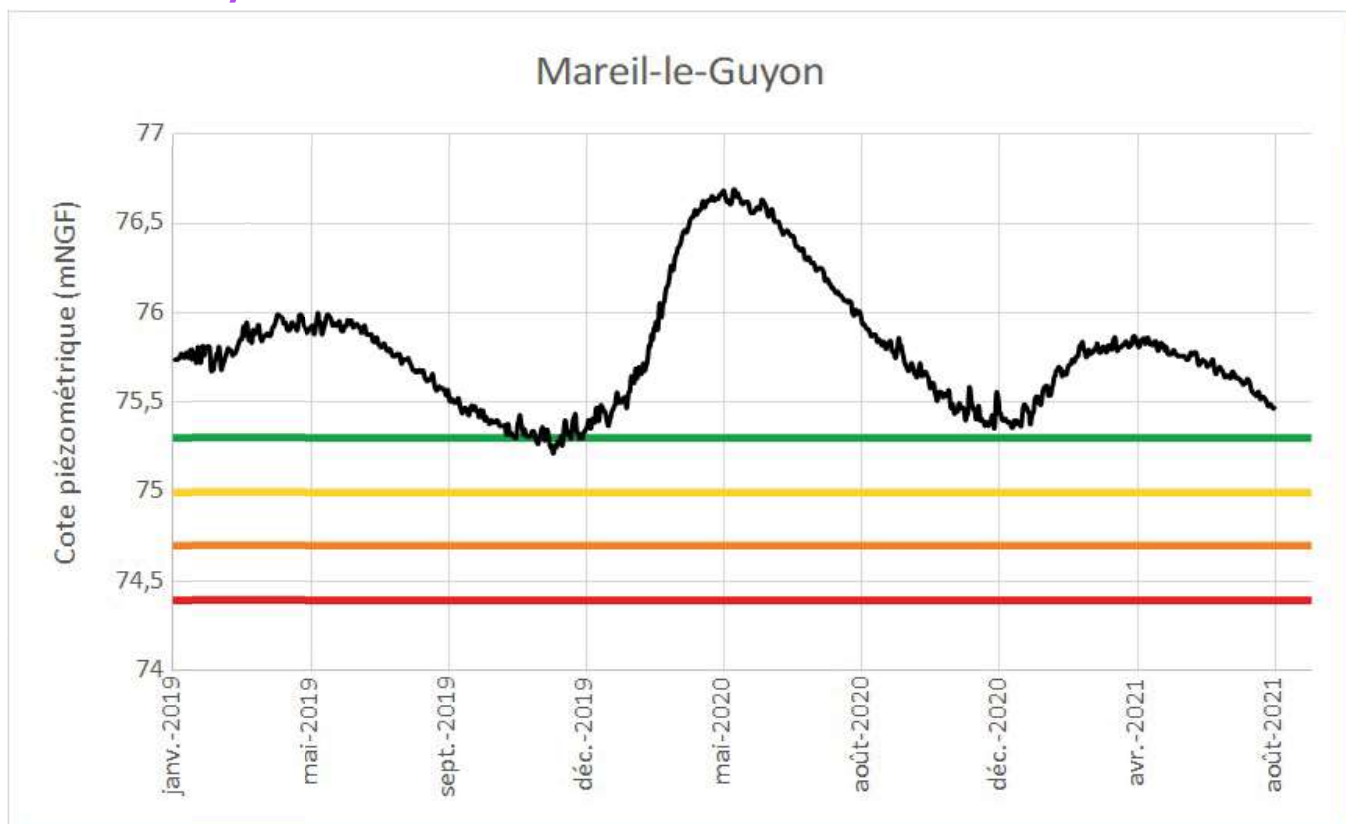


Saint Martin Chennetron

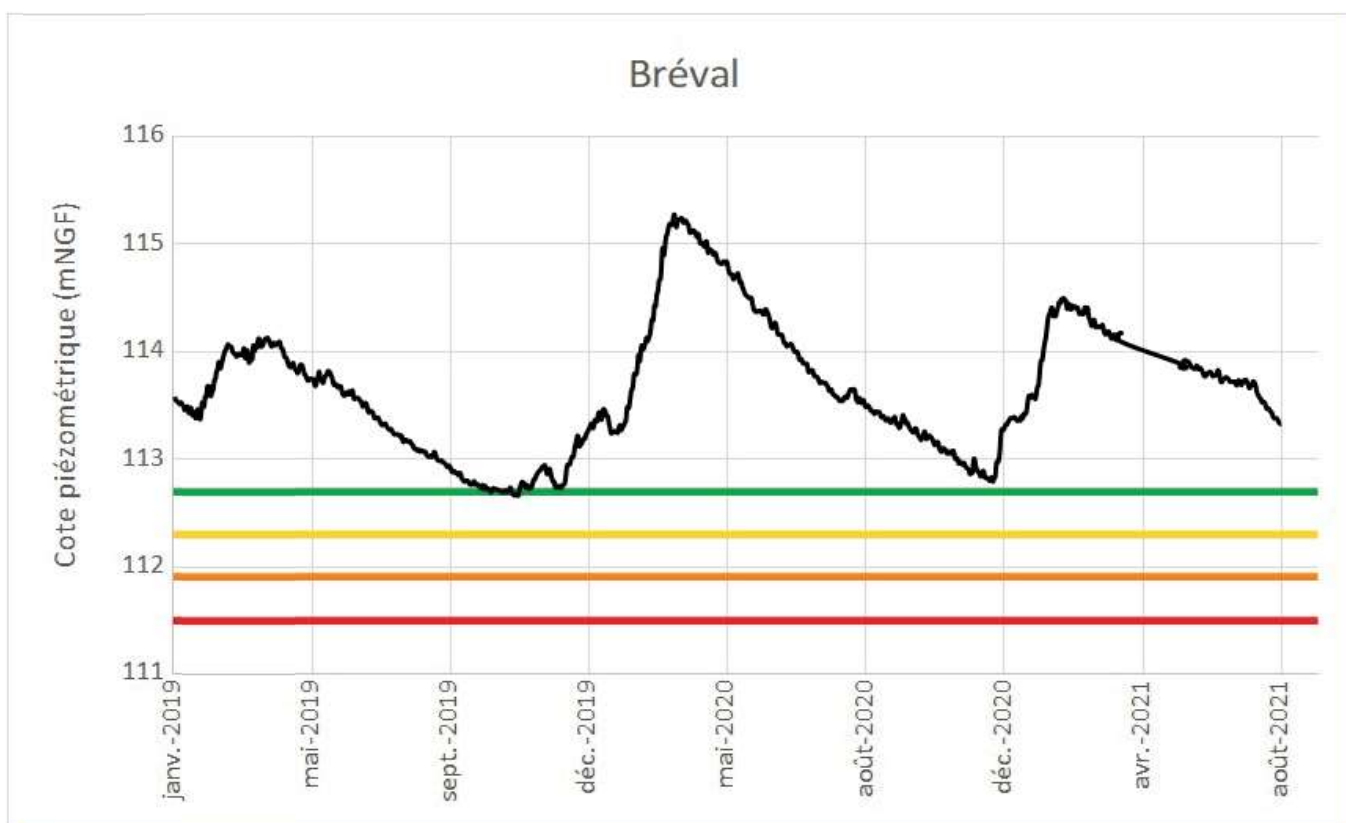


Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Mareil le Guyon

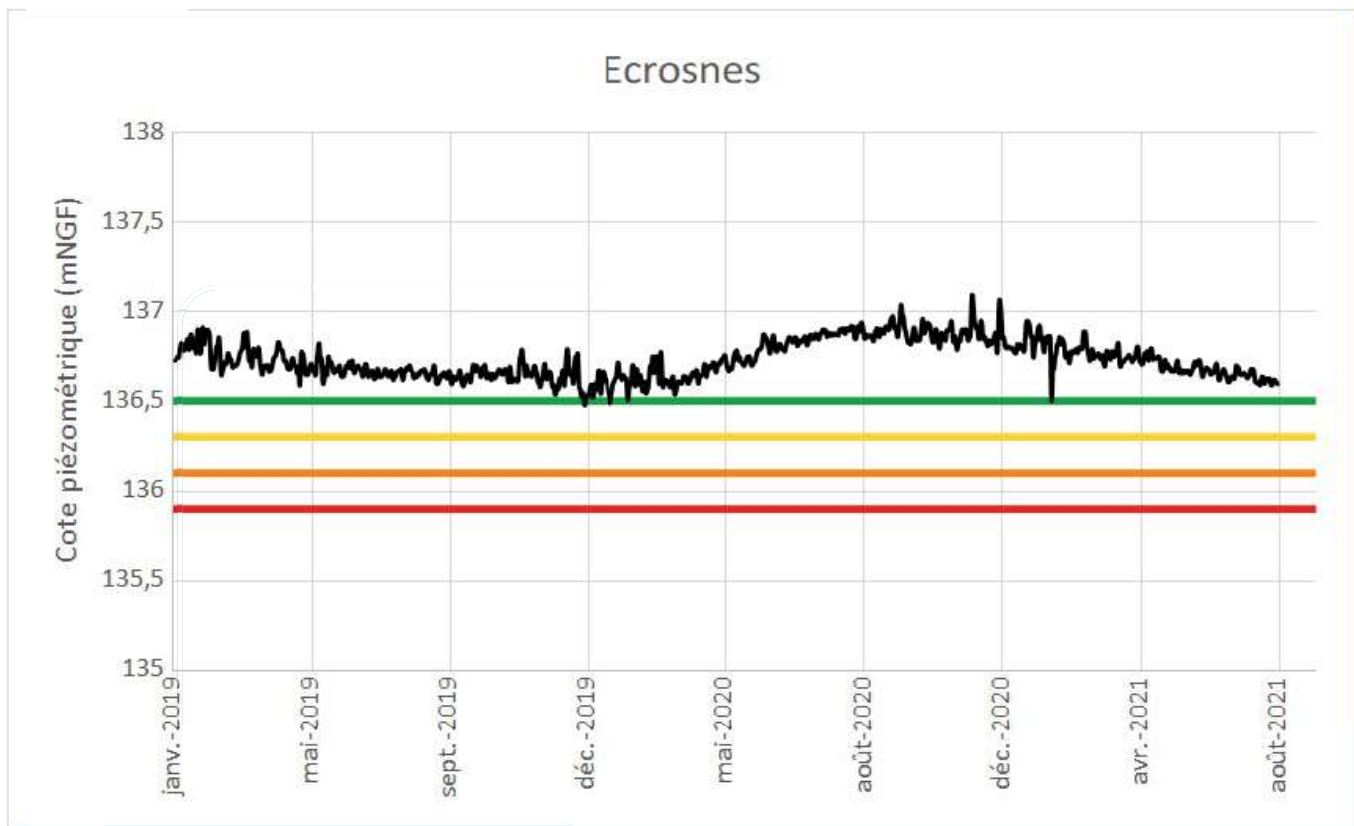


Bréval



Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

Ecrosnes



Liens utiles

L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 21 septembre 2021